# Société civile européenne et enjeux des algorithmes

Évelyne PICHENOT

Conseillère honoraire du Comité économique et social européen
et du Conseil économique, social et environnemental de France

**Résumé :** Aux différentes étapes de la recherche de régulation de l'intelligence artificielle (IA), le Comité économique et social européen, fort de son expérience du consensus entre les Parties prenantes, joue un rôle de relais au niveau européen, pour l'instauration d'un dialogue Science et Société sur ce sujet techniquement complexe aux fortes incidences sociétales. Ce compendium retrace aussi l'approche autonome des Partenaires sociaux au sein du Dialogue social européen qui vise à mesurer l'impact sur les métiers et les emplois de ces innovations technologiques. En parallèle, la société civile européenne veille à faire prendre en compte les principes éthiques de l'IA définis au niveau européen par les organismes internationaux en cours d'élaboration de normes sur l'IA.

**Mots-clés :** société civile, dialogue social européen, droit du travail, régulation, consultation, consensus, principes éthiques, cadre mondial

Recherches, usages et normes s'inscrivent depuis deux décennies déjà dans la stratégie numérique de l'Union européenne. En matière d'Intelligence artificielle (IA), la nouvelle Commission européenne a placé en haut de l'agenda[1], la promotion de la recherche en Europe, la défense de ses intérêts économiques et la reconnaissance de ses valeurs humaines à l'échelle internationale. Au début des années 2010 lorsque les programmes dits « d'apprentissage profond » ont pris le dessus sur les algorithmes traditionnels, l'impact du numérique sur le travail et la vie en société a alors pris une dimension nouvelle[2] qui implique une maîtrise des acteurs.

[1] « Une stratégie européenne pour les données » Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité Des Régions, COM(2020) 66, 2020

[2] Jean-Marc Deltorn « Intelligence collective, algorithmes et intelligence artificielle » in L'intelligence collective, regards croisés, 2020, l'Harmattan

Face aux interrogations de cette société civile européenne, deux avancées ont montré la réactivité de l'Union européenne : le règlement RGPD entré en application en mai 2018 et le Groupe d'experts de haut niveau sur l'Intelligence Artificielle (IA) qui a défini en avril 2019 les sept critères d'une IA digne de confiance.

En février 2020, s'est ouvert un nouveau chapitre de cette stratégie numérique à l'initiative de la Commission qui a soumis à la consultation publique de nouvelles réflexions au travers d'un Livre Blanc sur l'Intelligence Artificielle[3].

Aux différentes étapes de la stratégie numérique[4], la société civile européenne, dans la diversité de ses acteurs, entreprises publiques et privées, syndicats et associations représentés au sein du Comité Économique et Social Européen (CESE), participe au processus de décision de cette stratégie surmontant l'obstacle de la complexité pour des profanes. Sur ce thème, le CESE publie des avis et organise des auditions ou des consultations pour maîtriser les enjeux de ces évolutions.

## 1 Pertinence de l'échelon européen pour atteindre l'excellence et la confiance

Pour des raisons techniques, économiques et géopolitiques, il est indéniable que l'échelon européen en coordination avec les États membres[5], constitue le niveau pertinent pour façonner une stratégie sur le numérique et en définir les régulations ou réglementations.

La stratégie numérique européenne au cœur de l'agenda de la nouvelle commission a été renouvelée et enrichie par la publication de ce « *Livre Blanc pour une approche européenne de l'IA basée sur l'excellence et la confiance* », ce sont des orientations sur lesquelles la société civile était appelée à alimenter une consultation publique jusqu'en juin 2020 suivie d'une restitution en octobre.

Pour viser l'excellence, le Livre Blanc de la Commission propose de :

- *mettre en place un nouveau partenariat public-privé dans les domaines de l'IA et de la robotique,*
- *renforcer les centres d'excellence en matière d'IA et de les relier,*
- *faire en sorte que au moins un pôle d'innovation numérique par État membre soit spécialisé en IA,*
- *fournir davantage de financement en fonds propres au développement et à l'utilisation de l'IA avec le soutien du Fonds européen d'investissement,*
- *utiliser l'IA pour améliorer l'efficacité des procédures des marchés publics,*
- *soutenir l'acquisition de systèmes d'IA par des organismes publics.*

[3] « Intelligence artificielle – Une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance » Livre Blanc, COM(2020) 65, 2020.

[4] « L'intelligence artificielle pour l'Europe », COM(2018) 237, 2018.

[5] « Plan de coordination sur l'IA des États membres », COM(2018) 795, 2018.

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

Pour susciter la confiance le Livre Blanc propose de :

- *veiller à ce que la nouvelle législation sur l'IA tienne compte des risques ; elle devrait être efficace mais sans entraver l'innovation,*
- *exiger que les systèmes d'IA à haut risque soient transparents, traçables, et sous contrôle humain,*
- *veiller à ce que les autorités soient en mesure de vérifier la conformité des systèmes d'IA, tout comme elles le font avec les cosmétiques, les voitures et les jouets,*
- *veiller à ce que les ensembles de données ne soient pas entachés de biais,*
- *lancer un débat à l'échelle de l'UE sur l'utilisation de l'identification biométrique (p. ex. : reconnaissance faciale).*

L'Union européenne cherche à préserver sa capacité d'innovation et à restaurer une autonomie technologique de l'Europe par rapport aux États-Unis et à la Chine et à leurs majors internationaux tout en réaffirmant ses valeurs humaines.

## 2 Outils de suivi à l'échelon européen du traitement de l'IA par la société civile

Plusieurs arguments, au regard des mécanismes de la construction européenne, montrent que l'échelon européen est bien nécessaire mais ne sera pas suffisant dans ce domaine dominé par des oligopoles mondiales. Cependant en l'absence d'un consensus international, la société civile européenne considère indispensable de renforcer le niveau européen de régulation avec les atouts de son expérience :

- s'agissant d'une stratégie européenne industrielle, celle-ci ne peut se concevoir que dans le cadre du Marché unique, il est donc impératif de renforcer l'IA en Europe pour protéger sa souveraineté au regard de la performance des États-Unis et de la Chine dans ce secteur,
- à la suite de l'apport du Groupe d'experts de Haut niveau sur les principes éthiques de l'IA, l'UE a publié en avril 2019 les lignes directrices éthiques européennes identifiant 7 exigences essentielles. Elles constituent les critères d'une IA digne de confiance désormais inclus dans le Livre Blanc ; ceci forme un cadre commun à toutes les entreprises et aux États,
- ensuite, l'Union européenne a su porter à l'OCDE ces principes d'une IA digne de confiance. L'OCDE qui y travaillait parallèlement a proposé aux États membres de cette organisation, une recommandation de l'OCDE sur une IA éthique en mai 2019, ce qui constitue une avancée au niveau multilatéral,
- la Commission a une longue expérience de consultation de la société civile par différents mécanismes comme les consultations publiques ouvertes à tous, les

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

études d'impact avant une décision, le recours au Dialogue social structuré entre les partenaires sociaux européens et le mandat à des groupes d'experts sur une thématique. Pas très visibles par les citoyens, ces différentes procédures permettent aux parties prenantes d'un sujet de faire entendre leurs points de vue, de réagir aux projets et d'alerter sur le suivi ou l'évaluation. L'IA a été récemment l'objet de deux consultations publiques, l'une en 2018 sur les lignes directrices éthiques qui a enregistré 500 contributions et l'autre, sur l'actuel Livre blanc qui vient de se clôturer et a enregistré environ 1200 contributions.

- Enfin l'animation assurée par l'« Alliance européenne sur l'IA », plateforme regroupant toutes les parties prenantes qui diffuse les documents depuis 2019 et assure le suivi des travaux de la stratégie numérique. Elle devient le relais de la société civile avec un site et un blog, collecte les bonnes pratiques et organise des ateliers d'échanges avec une rencontre annuelle prévue en octobre 2020.

## 3 Modalités d 'implication du Comité économique et social européen sur l'IA

### 3.1 Le CESE organe consultatif européen

Le Comité économique et social européen (CESE), organe consultatif permanent de l'Union européenne (UE) s'inscrit dans tous les processus législatifs de l'UE (directive, règlement) et non législatifs (communication, stratégie, feuille de route, évaluation, étude d'impact…) en amont des décisions pour apporter le regard avisé de la société civile européenne aux décideurs (Commission, Parlement et Conseil).

La consultation obligatoire du CESE est inscrite dans les traités. À ce titre, le Comité intervient depuis une dizaine d'années sur la stratégie numérique européenne et encore tout récemment en juillet 2020, le CESE a adopté un avis en réponse au Livre Blanc proposé par la Commission approfondissant le chantier de l'intelligence artificielle (IA).

En amont, le CESE avait déjà élaboré une analyse des enjeux et a porté au débat en cours des propositions dans un avis d'initiative dès mai 2017.

Forts de leurs expériences de terrain, les membres du CESE qu'ils soient entrepreneurs, syndicalistes, consommateurs, agriculteurs, environnementalistes ou représentants associatifs, ces 326 conseillers et conseillères du Comité, venant des 27 pays de l'UE s'appuient sur une intelligence collective paneuropéenne. Ils tirent leur légitimité de leur représentativité au sein d'organisations nationales. Ces conseillers et conseillères font remonter les besoins de l'ensemble du tissu productif ainsi que les attentes des citoyens et font le lien avec les organisations européennes patronales, syndicales ou associatives dans tous les champs de compétences de l'UE. Ils mettent en commun leur expertise pour rédiger ces avis recherchant un consensus large ou exposant leurs points de divergence.

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

### 3.2 Impact du CESE

En constituant un groupe de travail sur l'IA et en organisant des auditions publiques à Bruxelles, le Comité a pris la mesure de l'impact sociétal de ce bouleversement et de la pénétration rapide des procédures de calcul algorithmique dans le monde du travail et de l'activité productive sans en ignorer les répercussions sur la vie des citoyens.

Le Comité a joué aussi un rôle de relais sur les conclusions du Groupe d'Experts de Haut Niveau par la diffusion et l'appropriation des principes éthiques relevant de l'intelligence artificielle auprès des organisations européennes et nationales de la société civile. Le Comité qui a participé aux travaux de ce groupe aux côtés d'une cinquantaine d'autres experts européens, assume bien un rôle de médiation à travers ses avis. Il a contribué à diffuser au sein de la société civile l'état de la réflexion sur les questions éthiques.

En s'appuyant sur le processus d'élaboration des avis, en se nourrissant d'apports d'experts et de scientifiques et en tenant compte de toutes ces collectes de la participation associative ou citoyenne, le Comité économique et social transmet des recommandations, des remarques critiques mais aussi des soutiens forts aux initiatives législatives de la Commission quand cela s'avère utile et nécessaire pour peser dans les débats avant le vote du Parlement européen ou les décisions du Conseil. Les avis adoptés par vote en séance plénière proposent donc des préconisations qui devront inspirer les décideurs politiques. Le contenu de ces avis reflète parfois avec subtilité, l'intelligence collective[6] des différents groupes d'intérêts qui composent le Comité, organe représentatif de la société civile européenne.

### 3.3 Elaboration d'avis

Le CESE dont le siège est au cœur du quartier européen à Bruxelles est l'un des rouages du processus législatif. Dans l'élaboration d'un avis, le rapporteur recherche un consensus favorable à l'intérêt général européen soutenu au travers d'un vote par le plus grand nombre de conseillers.

Ensuite dans la phase d'élaboration et d'adoption définitive par les institutions européennes, le Comité porte la voix de la société civile fondée sur ses avis auprès de la Commission, du Parlement et du Conseil de l'UE sur toutes propositions économiques, sociales ou environnementales. Il est aussi en relation avec les plus grands groupes d'intérêts et de pression européens (lobbies européens) qui peuvent exprimer des intérêts parfois divergents mais se retrouvent en dialogue au sein de cette Maison de la société civile de l'Europe.

Dans le cas de la stratégie numérique, s'ajoutent à la multitude de groupes d'intérêt ou de pression influents à Bruxelles, les représentants ou lobbyistes des entreprises géantes du numérique (GAFAM ou plateformes numériques) qui cherchent aussi à influencer la réglementation ou l'auto-régulation et à défendre leurs intérêts fiscaux et juridiques.

[6] Evelyne Pichenot « L'intelligence collective, une démarche bien partagée et maîtrisée au CESE » in L'intelligence collective, regards croisée, 2020 l'Harmattan.

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

Quel que soit le domaine où le CESE apporte sa vision en toute autonomie, la valeur ajoutée résulte du fait que les groupes d'intérêts européens s'expriment ensemble sur un sujet : les travailleurs, les producteurs, les consommateurs, les associations à caractère social ou environnemental doivent aboutir à des consensus pour être entendus . C'est une école de la sagesse et de l'écoute qui fait écho à la devise de l'Europe « Unie dans la diversité ».

## 4 Enjeux, défis et opportunités ciblés par les récents avis du Comité économique et social européen (CESE) sur l'IA

### 4.1 Un avis d'initiative du CESE explore le sujet pour éclairer la Commission

En 2017, le Comité a adopté un avis d'initiative intitulé *« Les retombées de l'Intelligence artificielle sur le marché unique (numérique), la production, la consommation, l'emploi et la société ».*

Cette approche globale proposée par la rapporteure, Catelijne Muller aborde avec maîtrise les différents enjeux et risques aussi bien sur les aspects techniques qu'économiques et éthiques.

À cette étape du débat, l'avis met l'accent sur la responsabilité des institutions pour garantir la qualité des données et pour réglementer par des normes européennes le marché numérique. Elle invite parallèlement les institutions européennes à promouvoir un dialogue sur la scène internationale pour construire des normes mondiales.

L'avis porte un constat positif sur les aspects bénéfiques de l'IA en matière de santé, de sécurité dans les transports et l'énergie, ou l'agriculture et souligne les apports dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'avis identifie les enjeux majeurs pour la société dans les domaines suivants « *éthique, sécurité, vie privée, transparence, capacité à rendre compte, éducation et compétences, inégalité et inclusion, législation et règlementation, gouvernance et démocratie ».* L'avis recommande de poursuivre l'inventaire des textes législatifs existants qui nécessiteront une révision en lien avec les impacts nouveaux liés à l'IA.

L'avis invite les experts/scientifiques à manifester une exigence éthique élevée pour tous les développements des applications fondées sur des calculs algorithmiques. L'avis se prononce sur le refus d'octroyer une personnalité juridique aux robots dotés de fonction autonome et propose de mettre en place une certification ou label européen attestant de la qualité élevée du système algorithmique. L'avis recommande avec insistance un contrôle global qui permette à l'humain de garder la maîtrise en toutes circonstances.

### 4.2 Le CESE adopte un nouvel avis en 2020 en réponse au Livre Blanc de la Commission

En juillet 2020, un nouvel avis de Catelijne Muller en réponse au « *Livre Blanc sur l'intelligence artificielle – Une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance »* montre l'impact des préconisations de l'avis précédent et une maturation du débat au sein du CESE pour une IA humaine et éthique. Selon la rapporteure, l'humain doit

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

rester aux commandes, c'est à dire que « *c'est à nous qu'il appartient de décider si nous voulons que certains emplois soient confiés à l'IA, qu'elle soit chargée de donner des soins ou de prendre des décisions médicales, et si nous voulons accepter qu'elle mette en péril notre sécurité, notre vie privée et notre autonomie* »

Dans cet avis récent, le CESE regrette l'absence d'analyse sur les conséquences de l'IA sur le travail et met en exergue quelques points-clés :

- *le CESE souligne qu'il importe de renforcer les investissements, les infrastructures, l'innovation et les compétences,*
- *d'éduquer et d'informer le grand public sur les opportunités et les défis,*
- *demande à l'UE de promouvoir une nouvelle génération de systèmes algorithmiques fondée sur le raisonnement qui défendent les valeurs humaines et éthiques,*
- *invite la commission à favoriser la pluridisciplinarité dans la recherche sur l'IA,*
- *insiste sur la nécessité de continuer à associer toutes les parties prenantes intéressées au débat sur l'avenir de l'IA,*
- *réitère son opposition à l'introduction de toute personnalité juridique à l'IA,*
- *recommande à la Commission d'examiner de manière plus approfondie les incidences sur les libertés et les droits fondamentaux,*
- *considère que l'utilisation généralisée de la reconnaissance biométrique aux fins de surveillance ou de suivi ou d'évaluation des êtres humains devrait être interdite,*
- *plaide pour que les partenaires sociaux soient associés à un stade précoce sur la mise en place de systèmes IA sur les lieux de travail et recommande l'information-consultation des travailleurs concernés,*
- *soutient l'initiative de la Commission de créer un cadre règlementaire spécifique à l'IA.*

Sur la question épineuse soulevée par ce Livre Blanc, concernant l'IA à haut risque qui entrevoit un cadre règlementaire spécifique, le CESE a élaboré une proposition alternative qui demande à la Commission de dresser une liste des caractéristiques communes aux applications ou utilisations de l'IA considérées comme à haut risque quel qu'en soit le secteur. Dans le Livre Blanc, la notion de haut risque est circonscrite aux effets critiques (effets juridiques, dangers mortels, dégâts ou blessures) dans une liste de secteurs critiques (soins de santé, transports, police, système juridique). Néanmoins certaines utilisations sont également critiques dans d'autres secteurs comme l'utilisation de l'IA dans les procédures de recrutement. Dans ces activités à haut risque, les algorithmes seraient soumis à des règles strictes de conformité et de contrôle.

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

Sur la liste des défis majeurs identifiés, le CESE a complété par l'ajout de « *l'accessibilité, la guerre et la super-intelligence* ». Le CESE encourage l'UE a jouer un rôle moteur dans la définition de normes à l'échelle mondiale. En ce sens, une certification ou étiquetage européen pourrait contribuer à promouvoir les Objectifs du développement durable de l'ONU par la définition d'une IA responsable et durable.

## 5 Impact sur le monde du travail, ni technophobe ni technophile

Les algorithmes sont partout dans tous les métiers et envahissent les modes de production des biens et services dans tous les secteurs d'activités. Dans le monde du travail et des relations professionnelles, se généralisent ainsi des outils numériques ou de formation à distance (banalisation des réunions à distance, partage de données, travail collaboratif, plateformes de MOOC, etc.).

### 5.1 L'administration française ouvre la voie en 2018 !

Dans le sillage du rapport du député Cédric Villani[7], France Stratégie (bureau d'études du gouvernement) a publié en mars 2018 un rapport à la demande du ministère du travail sur les impacts de l'intelligence artificielle sur le travail[8] Les rapporteurs Salima Benhamou et Lionel Janin ont dû limiter leur étude sur trois secteurs, les transports, la banque et la santé. Ce rapport identifie les transformations des tâches, des qualifications et des organisations. Il conclut par un appel à l'anticipation des effets de l'IA sur les relations professionnelles dans ces secteurs étudiés, préconise un accompagnement des acteurs et recommande la formation des travailleurs aux enjeux de l'IA.

### 5.2 La négociation d'un accord-cadre entre partenaires sociaux européens en 2020

Face à ces bouleversements dans le monde du travail, les partenaires sociaux européens (Confédération européenne des Syndicats, Business-Europe, CEEP et SME)[9] ont ouvert une négociation sur la numérisation et abouti à un accord interprofessionnel autonome « *Framework agreement on digitalisation in June 2020* »[10]. Il s'agit d'un accord-cadre entre partenaires sociaux qui définit un processus de discussion en plusieurs étapes comprenant d'abord la recherche d'un diagnostic commun puis une cartographie des secteurs concernés et enfin sur la base d'un constat partagé, des accords ou recommandations conjointes pourraient être envisagés. L'accord propose une méthode aux partenaires sociaux du privé comme du public, pour relever les défis liés aux risques, aux besoins de formation et la régulation de la numérisation. C'est une avancée notable, même si cela ne reste qu'un accord de méthode. Il est donc possible que les secteurs d'activité les plus touchés ou les plus dynamiques dans la pratique du Dialogue social européen s'engagent à négocier pour conclure des accords européens sectoriels sur l'organisation du travail.

[7] Rapport Villani, « Donner un sens à l'intelligence artificielle. Pour une startégie natioanle et européenne, rapport pour le premier ministre, 29 mars 2018.

[8] https://www.strategie.gouv.fr/publications/intelligence-artificielle-travail.

[9] Business Europe : association des employeurs d'entreprises privées ; CEEP : centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics et des services d'intérêt général ; SMEunited : association européenne des PME ; CES : Confédération européenne des syndicats (et le comité de liaison EUROCADRES/CEC).

[10] https://www.etuc.org/en/document/eu-social-partners-agreement-digitalisation

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

Les syndicats pourront mieux s'y engager si la Commission oriente le Fonds social européen et le Plan de relance vers la reconversion et l'élévation des compétences numériques. Cela relève aussi de la directive d'information-consultation des travailleurs qui ouvre aussi une perspective de négociation à l'échelle nationale et les incitera à inscrire le numérique dans l'agenda du dialogue social.

### 5.3 La vigilance des organisations syndicales de Cadres

Dès la Révolution industrielle, le monde du travail a été confronté aux répercussions de nouvelles technologies sur le volume et la qualité des emplois, cependant dans ce contexte numérique, cela concerne plus particulièrement des emplois qui requièrent des compétences cognitives ou intellectuelles. Ce sont d'abord, au sein des syndicats des Cadres que l'on rencontre de vives préoccupations pour cerner les dilemmes et prévenir les utilisations dangereuses ou perverses de calcul algorithmique[11] Ils appellent à une vigilance pour les applications actuelles et s'interrogent sur les répercussions inconnues à ce jour d'applications en perpétuelle évolution.

Avec une approche syndicale en 2019, CFDT-Cadres a défini 9 priorités[12] « *pour une IA qui ne laisse personne au bord de la route, pour une IA allant de pair avec le progrès social, pour un rôle actif et éclairé des cadres et managers dans ces transitions, pour une formation à l'éthique des ingénieurs et experts, pour une transparence des algorithmes, pour une mixité dans les filières numériques, pour une refondation de la formation initiale et tout au long de la vie, pour un dialogue social à tous les niveaux, pour une vigilance et un suivi actifs des transformations du travail* ». L'IA est devenue un enjeu syndical, la CFDT-Cadres a réuni des professionnels, des chercheurs et analystes pour une confrontation sur ces mutations qui forme la trame de la Revue Cadres n° 479[13] parue en décembre 2018.

### 5.4 En 2018 un avis pertinent du CESE cible les répercussions de l'IA sur le monde du travail

Sur le volet « monde du travail », le Comité économique et social européen a été aussi un lieu-ressource pour faire émerger des problématiques nouvelles et défricher des dossiers émergents au travers d'avis d'initiative ou d'avis exploratoires. Dans sa fonction d'alerte, le CESE a donc abordé dès 2018, les incidences sur le monde du travail avec lucidité et responsabilité, en reconnaissant les bénéfices de l'IA, les potentialités qui restent encore à découvrir mais aussi les risques à contenir.

Dans cet avis d'initiative de septembre 2018 intitulé *« L'intelligence artificielle : anticiper ses impacts sur le travail pour assurer une transition équitable »*[14] la rapporteure Franca Salis-Madinier considère que cette révolution technologique va impacter profondément et rapidement la société et le monde du travail. Pour éviter l'ambivalence des définitions, l'avis propose de retenir que « *l'IA est une technique numérique utilisée pour créer des systèmes numériques capables de reproduire de manière autonome*

[11] https//www.clesdusocial.com/l-intelligence-artificielle-quelles-consequences-sur-le-travail.

[12] http://www.cadrescfdt.fr/sites/default/files/inline-files-two/2019_IA_HuaminAuxCommandes_Web0_.pdf

[13] http://www.larevuecadres.fr

[14] http://www.eesc.europa.eu/INT845

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

*les fonctions cognitives humaines : reconnaissance vocale et faciale, l'appréhension des données, les formes de compréhension et d'adaptation (résolution de problèmes, raisonnements et apprentissages automatiques)* ».

Dans ses conclusions, le CESE invitait donc la Commission à inclure les questions d'organisation du travail dans les lignes directrices de l'IA en ciblant des préconisations suivantes :

- *exige une application stricte de la directive RGPD applicable depuis mai 2018 permettant un consentement éclairé du travailleur sur l'utilisation des données personnelles,*
- *demande le financement d'études d'impacts sectoriels sur l'IA et la robotique qui font défaut actuellement,*
- *demande la création d'un Fonds européen de la transition pour anticiper sur les besoins en formation et en reconversion,*
- *recommande d'accompagner ces mutations par un renforcement du dialogue social et le recours à l'information-consultation des travailleurs sur la transition numérique,*
- *recommande une frontière claire pour garantir l'autonomie et la responsabilité dans l'interaction travailleurs/machines algorithmiques,*
- *demande des lignes directrices qui incluent des principes de transparence des algorithmes pour le recrutement, l'évaluation et le contrôle managérial des salariés,*
- *préconise la création d'un Observatoire européen pour l'éthique des systèmes algorithmiques.*

Il convient de faire mention à ce stade, du droit à la déconnexion et à la protection des lanceurs d'alerte, outils juridiques disponibles en France que les syndicats associent étroitement à l'autonomie des travailleurs face à l'IA.

## 6 Pour une IA responsable dans l'UE, les jalons et outils d'une démarche éthique

Dès 2016 en France, l'INRIA avait amorcé un débat Science et société en publiant un Livre Blanc intitulé « Intelligence artificielle, les défis actuels et l'action de l'INRIA » qui « *encourage les chercheurs à prendre part aux débats sociétaux lorsqu'ils sont sollicités pour s'exprimer sur les questions éthiques telles que celles soulevées par la robotique, l'apprentissage profond, la fouille des données et les systèmes autonomes* ».

### 6.1 Des initiatives dans les organisations multilatérales

Le Conseil de l'Europe veille au respect des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit dans 47 États membres dont 27 sont également membres de l'Union

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

européenne. Selon les recherches du Conseil de l'Europe, l'utilisation de l'IA pourrait avoir des incidences sur de nombreux droits fondamentaux[15]

Constitué de représentants des États, le Conseil pratique beaucoup les auditions d'experts de la société civile et les associe à des travaux comme observateurs. En 2019 à la suite de recommandations de son assemblée, le Conseil de l'Europe a mis en place un Comité ad hoc sur l'IA

et publié un outil au service du grand public intitulé « *Décoder l'intelligence artificielle et les droits de l'Homme* »[16]

### 6.2 Le référentiel éthique de l'Union européenne pour une IA digne de confiance

L'Union européenne a abouti en 2019 à un document solide qui fait référence au delà de nos frontières. La Commission a publié une communication[17] « *Renforcer la confiance dans l'IA axée sur le facteur humain* » en avril 2019 qui énonce qu'une IA digne de confiance doit être robuste et respecter la législation et mettre en œuvre les sept exigences essentielles énumérées dans les lignes directrices du groupe d'experts de haut niveau[18] qui sont reprises dans le Livre Blanc, à savoir :

- *facteur humain et contrôle humain*
- *robustesse technique et sécurité*
- *respect de la vie privée et gouvernance des données*
- *transparence*
- *diversité, non-discrimination et équité*
- *bien-être sociétal et environnemental*
- *responsabilisation*

Déplorant l'absence de régulation internationale, la vice-présidente de ce groupe européen de haut niveau, Nozha Boujemaa explique dans un article [19] « L'intelligence collective au service d'une vision européenne et internationale de l'intelligence artificielle et ses impacts sociétaux » que ce challenge a pu aboutir au niveau européen grâce à une composition pluridisciplinaire de ce groupe et une intelligence collective au service de l'intérêt général. « *Son objectif fut de maximiser les bénéfices tout en réduisant les risques de déploiement et de l'usage de l'IA. Il est aussi fait mention des questions critiques à long terme dans la perspective de l'émergence d'une IA dite générale ou forte c'est à dire autonome et potentiellement consciente d'elle-même* ».

[15] https://rm.coe.int/algorithms-and-human-rights-fr/1680795681.

[16] https://rm.coe.int/decoder-l-intelligence-artificielle-10-mesures-pour-proteger-les-droits/168094b6e2

[17] « Renforcer la confiance dans l'intelligence artificielle axée sur le facteur humain », Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des Régions COM(2019)168, 2019.

[18] https://ec.europa.eu/futurium/en/ai-alliance-consultation/guidelines,

[19] Nozha Boujemaa L'intelligence collective au service d'une vision européenne et internationale de l'intelligence artificielle et ses impacts sociétaux in L'intelligence collective, regards croisés, 2020, L'Harmattan

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

Ces lignes directrices sont en cours d'expérimentation auprès de plusieurs centaines d'entreprises volontaires au terme de laquelle elles seront réajustées.

La Commission demande aux entreprises, aux acteurs économiques et aux États d'adhérer aux lignes directrices qui reposent sur les valeurs européennes énoncées dans le traité et la Charte des droits fondamentaux. L'art.1bis du traité de Lisbonne sur L'Union européenne, 1er décembre 2009 dispose que « *L'Union est fondée sur des valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que du respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité des hommes et des femmes.* »

Ces principes et valeurs ont été proclamés en 2000 par la Charte des droits fondamentaux de l'UE qui les décline en terme juridique dans une charte unique couvrant des droits civils et politiques mais aussi des droits économiques et sociaux aux côtés de droits environnementaux. C'est le fondement de la citoyenneté européenne.

### 6.3 Vers un cadre éthique mondial, à quelle échéance et quel impact ?

Comme déjà mentionné, L'OCDE s'est dotée d'une Recommandation[20] en mai 2019, instrument juridique non contraignant qui établit les principes directeurs sur l'IA adopté par 42 pays et ouvert aux pays non membres de l'OCDE. Pour son élaboration, l'OCDE a mis en place un groupe d'experts en y associant des membres de la société civile dont le TUAC (syndicats) et le BIAC (patronat) et des représentants du Groupe d'experts européens. Cette organisation multilatérale estime dans cette Recommandation que l'IA doit servir les intérêts des individus et de la planète en favorisant une croissance inclusive, le développement durable et le bien-être.

Les systèmes d'IA doivent être conçus de manière à respecter l'État de droit, les droits humains, les valeurs démocratiques, la diversité et être assortis de garanties appropriées. Il est ainsi nécessaire d'assurer la transparence et la divulgation du responsable des informations liées aux systèmes d'IA, afin de faire en sorte que les individus sachent que lorsqu'ils interagissent avec de tels systèmes, ils puissent en contester les résultats. Pour les analyses extra-financières, ces principes directeurs de l'OCDE deviennent une source référentielle internationalement reconnue et légitime et donc concourt à l'évaluation de la Responsabilité Sociale/sociétale des Entreprises concernant aussi bien des États que des entreprises et des investisseurs. En juin 2019, les dirigeants du G20 ont accueilli les principes du G20 sur l'IA issus de la Recommandation de l'OCDE.

Avec un périmètre plus large, l'UNESCO s'est engagée depuis deux ans, dans un processus d'élaboration du premier instrument normatif mondial sur l'éthique de l'intelligence artificielle. Elle a organisé des auditions et une consultation publique mondiale en ligne pour enrichir un travail d'élaboration d'un projet de recommandation[21] sur l'éthique de l'IA à soumettre pour adoption en novembre 2021 aux 193 États membres.

[20] Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), OECD/LEGAL/0449, 22/05/2019.

[21] http://unesco.org SHS/BIO/AHEG-AI/2020/4 REV.2

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928

La version finale de ce projet ambitieux définira une base globale permettant de faire respecter l'État de droit dans le monde numérique qui repose sur les concepts suivants :

- la proportionnalité : les technologies d'IA ne doivent pas dépasser les limites préétablies pour atteindre les buts et objectifs légitimes et doivent être adaptées au contexte de leur utilisation,
- la surveillance et la détermination humaines : les humains sont éthiquement et légalement responsables de toutes les étapes du cycle de vie des systèmes IA,
- la gestion de l'environnement : les systèmes d'IA doivent contribuer à l'interconnexion pacifique de toutes les créatures vivantes entre elles et respecter l'environnement naturel, notamment dans l'extraction des matières premières,
- l'égalité des genres : les technologies de l'IA ne doivent pas reproduire les écarts entre les genres existant dans le monde réel, notamment en ce qui concerne les salaires, la représentation, l'accès et la diffusion des stéréotypes. Des actions politiques, y compris en matière de discrimination positive, sont nécessaires pour éviter ces écueils majeurs.

Au sein de l'ONU, ces initiatives contribuent au suivi du rapport du groupe de haut niveau sur la coopération numérique, et notamment de sa recommandation sur l'IA. Des prémices et des avancées existent bien à l'échelle internationale pour maîtriser les enjeux de l'Intelligence artificielle mais face à l'évolution rapide des algorithmes, il paraît impérieux de maintenir la vigilance pour rester dans la course.

Published in : DELTORN, Jean-Marc ; PICHENOT, Evelyne (dir.), *Algorithmes et Société*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003928, doi : 10.17184/eac.9782813003928